



## Conditions générales d'utilisation

### Partagez votre expérience COVID en images

#### ARTICLE 1 – Organisation

La SFAR, Société Française d'Anesthésie et de Réanimation, est une association selon la loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle a pour but l'étude, l'avancement et l'enseignement de l'anesthésie et de la réanimation.

L'association organise un événement visant à créer une animation au travers de la publication de photographies par des professionnels de santé. (ci-après, « l'Événement »).

#### ARTICLE 2 – Participants

La participation à l'Événement est facultative et ouverte aux seules personnes physiques, professionnels de santé. Pour faire partie des sélectionnés la personne devra obligatoirement être inscrite au Congrès 2020.

#### ARTICLE 3 – Modalités de participation

3.1 La participation à l'Événement se fait par l'accès au site internet du Congrès accessible à l'adresse <https://www.sfar-lecongres.com/> et le remplissage d'un formulaire afin de publier une ou plusieurs (jusqu'à 5 par participants) photographies témoignant de l'implication des acteurs de l'anesthésie-réanimation dans la gestion de la crise du COVID-19.

3.2 Les participants attestent que les informations renseignées dans le formulaire sont réelles et valides.

3.3 L'Événement est ouvert du 10/07/2020 au 21/08/2020 23h59 (Heure GMT -1, Paris). La Société pourra à tout moment modifier les dates de l'Événement.

3.4 La participation à l'Événement implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

3.5 La Société s'autorise à refuser ou supprimer tout contenu non conforme aux présentes conditions.

3.6 Chaque photographe sélectionné pourra voir au maximum 5 de ses photos exposées.

#### ARTICLE 4 – Objectifs de l'Événement

4.1 L'Événement a pour objectif d'illustrer l'Anesthésie et la Réanimation au cœur de la crise de COVID-19 en exposant lors du Congrès national 2020 de la SFAR des photographies réalisées par des professionnels de santé.



#### **ARTICLE 5 – Cession droits / autorisation d'utilisation image**

5.1 En participant à l'Événement, les participants cèdent à la Société expressément, gracieusement, totalement les droits d'images correspondants.

5.2 Les participants autorisent la Société à utiliser leurs images à des fins de communication.

5.3 Dans le cadre de l'utilisation des photographies, la Société pourra utiliser, représenter, reproduire les images sur tout support, sans limitation de nombre, dans les conditions suivantes : diffusion sur les supports de communication de la Société (interne et externe), sur les réseaux sociaux de la Société, et plus généralement diffusion sur Internet, sans que cette liste ne soit limitative.

5.4 La présente autorisation est consentie à titre gracieux. Les participants se reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ils ne pourront prétendre à aucune rémunération, rétribution ou indemnité quelconque pour leur participation à l'Événement.

5.5 La Société se réserve le droit de ne pas exploiter les photographies. La Société se prononcera de façon discrétionnaire à cet égard, sa décision sera sans recours et la Société n'aura pas à justifier des motifs de son refus d'exploitation.

5.6 Chaque participant s'engage à obtenir le consentement de la ou des personne(s) avec lesquels il apparaît sur la photographie publiée.

#### **ARTICLE 6 – Données à caractère personnel – Loi Informatique et Libertés**

6.1 Les informations relatives aux participants recueillies par la Société dans le cadre de l'Événement (nom, prénom, adresse mail, téléphone, établissement, photographie(s)) sont nécessaires pour leur participation. En conséquence, toute personne ne souhaitant pas communiquer les informations demandées ne pourra pas participer au à l'Événement.

6.2 Les informations pourront être transférées aux sous-traitants et prestataires de services de la Société, ainsi qu'à tout tiers impliqué dans la réalisation de l'Événement.

6.3 Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression les concernant. Les participants peuvent exercer leurs droits en s'adressant au Service Droit d'Accès CNIL de la Société en mentionnant en objet « SFAR Le Congrès 2020 – Reportage photos COVID » et en accompagnant leur demande d'une copie d'une pièce d'identité :

Soit par courrier postal :

SFAR  
74 Rue Raynouard  
75016 PARIS



Soit par mail : [contact@sfar.org](mailto:contact@sfar.org)

#### **ARTICLE 7 – Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant l'Événement sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.